

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 27 MAI 2010, A 19H30

PRESIDENCE	M. Marius Rudaz, Président
CONSEIL GENERAL	45 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mme Catherine Schnarrenberger, M. Nicaise Yoland Miere et M. Rolf Studer
ABSENTS	Mme Isabelle Comment-Gauderon et M. Gérald Jung
CONSEIL COMMUNAL	Tous les Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2010
2. Demande de crédit pour le renouvellement du parc informatique des écoles
3. Demande de crédit pour l'aménagement d'un arrêt de bus sur chaussée avec abri voyageurs à la route des Préalpes
4. Demande de crédit pour la réfection de la route des Martinets, l'aménagement de modération de trafic et vitesse, la construction de quais voyageurs et d'un trottoir
5. Approbation de la modification du règlement sur le personnel communal
6. Approbation de la modification de l'article 3 du règlement scolaire du cercle de Villars-sur-Glâne
7. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS)
8. Approbation de la modification des statuts de Coriolis Infrastructures
9. Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français

10. Comptes 2009

Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et de l'organe de révision
Examen des comptes de fonctionnement et des investissements. Vote final

11. Rapport de gestion 2009

12. Elections à la présidence et à la vice-présidence

13. Divers

M. Marius Rudaz, Président. Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, chers collègues du Conseil général. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance en vous adressant une cordiale bienvenue.

Deux membres doivent être remplacés à la séance de ce soir.

Il s'agit tout d'abord de M. Hubert Schaller, PDC, qui sera remplacé par Mme Isabelle Comment-Gauderon, née en 1963, vétérinaire, mariée, deux enfants. Elle est domiciliée à la route de Planafaye 22 et habite notre Commune depuis 1998.

Il s'agit ensuite de M. Grégoire Piller, PDC, qui sera remplacé par M. Dimitri Küttel, né en 1986, dessinateur en bâtiments, célibataire. Il est domicilié à la route de Planafaye 19 et a toujours habité notre Commune.

Mercredi 5 mai et samedi 8 mai passés, notre Commune participait au programme « La Suisse bouge - COOP Duel intercommunal » contre les Communes de La Chaux-de-Fonds et de Blonay. Je suis sûr que vous avez tous participé et que vous avez gardé votre dossard comme souvenir. Je pense que le Conseil communal, peut-être dans les « Divers », pourra déjà donner un résultat. De toute façon, je félicite le Conseil communal de s'engager pour qu'on bouge un peu plus.

Pour la séance de ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

Pour le Conseil général : Mme Catherine Schnarrenberger, M. Nicaise Yoland Miere et M. Rolf Studer. M. Jacques Dietrich arrivera avec un peu de retard.

Je précise que des copies de l'ordre du jour sont à disposition du public à l'entrée de la salle.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier du 12 mai 2010. Comme le quorum est manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ? Cela n'est pas le cas.

Nous pouvons passer aux différents points de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2010

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 4 février 2010 sont priés de lever la main.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de crédit pour le renouvellement du parc informatique des écoles

M. Marius Rudaz, Président. Le Conseil communal nous soumet ce soir un message qu'il nous a déjà annoncé lors de la dernière séance et que la Commission informatique a aidé à élaborer. La parole est d'abord à la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 18 mai 2010, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Christiane Savoy, Conseillère communale en charge des écoles.

Grâce à ce nouveau concept, les élèves des classes de Villars-sur-Glâne pourront poursuivre leurs études avec des moyens pédagogiques adaptés aux nouvelles directives cantonales en la matière. Pour la mise en place de ce système, le Conseil communal s'est entouré de personnes compétentes et a aussi fait appel à la Commission informatique qui a pu faire part de son point de vue. La solution retenue privilégie les moyens pédagogiques, tout en respectant les finances communales puisque le Conseil communal a veillé dans son choix à renoncer à l'achat d'un serveur et a planifié l'amortissement des ordinateurs pour le renouvellement du parc sur 7 ans, un maximum en la matière. De plus, ce souci d'économie

portera également sur les frais de maintenance qui feront l'objet d'un appel d'offres en vue de trouver la solution la moins onéreuse pour la Commune.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 95'246.-- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Marius Rudaz, Président. Je donne la parole au Conseil communal, qui ne la prend pas, le message étant assez clair. Je donne alors la parole au Conseil général.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Le groupe PS soutient le message relatif au renouvellement du parc informatique des écoles. L'investissement de Fr. 95'246.-- ainsi que les coûts annuels à porter au budget de Fr. 81'655.-- peuvent paraître élevés, mais nous estimons qu'ils se justifient amplement du point de vue pédagogique. Ils sont destinés à promouvoir l'utilisation de l'informatique déjà dans les classes primaires, par des moyens ludiques et adaptés aux enfants. Nous jugeons cette promotion informatique pour la formation scolaire des enfants comme très importante. Elle permet à tous les enfants, aussi à ceux des milieux défavorisés et migrants qui n'ont peut-être pas ou peu d'accès aux ordinateurs, d'acquérir les connaissances nécessaires en informatique. Ceci augmente considérablement leurs chances scolaires et professionnelles.

Nous soutenons aussi que ce renouvellement, et surtout la maintenance du parc informatique, qui seront portés au budget annuel mettent fin à une situation devenue insoutenable pour les enseignants. Jusqu'à présent, ce sont les enseignants qui s'occupaient du maintien des ordinateurs, à côté de leur travail pédagogique et sans formation particulière.

Le groupe PS salue le fait que le Conseil communal ait étudié plusieurs variantes et qu'il les ait présentées ensemble, avec des experts en informatique et pédagogie, à la Commission informatique. C'est ainsi que la solution la plus adaptée peut être trouvée, ceci sous l'angle financier, technique et pédagogique.

Nous vous demandons donc de soutenir ce message pour sauvegarder le rôle de la Commune de Villars-sur-Glâne de pionnier dans la promotion et la formation informatique des enfants en classe primaire.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Le groupe PDC salue le renouvellement du parc informatique des écoles. Il espère que les élèves de notre Commune continueront à disposer

dans le futur d'outils pédagogiques performants, adaptés au développement de notre société. Nous remercions le Conseil communal pour l'intérêt qu'il porte à l'amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement dans nos écoles.

Nous prenons acte du montant au budget de Fr. 1'350.-- par ordinateur fixe. Ce montant nous semble plus proche des prix du marché que le montant de Fr. 1'800.-- par unité présenté dans le message relatif à l'équipement des pavillons scolaires démontables. Cependant, nous espérons que les appels d'offres permettront des dépenses inférieures aux montants du budget.

Il serait souhaitable que des logiciels et solutions informatiques OpenSource (logiciels à source libre) soient davantage pris en compte dans la planification du réseau informatique de la Commune. De nombreuses administrations publiques ont déjà opté avec succès pour des solutions informatiques OpenSource. Cela permet également de faire jouer la concurrence dans ce domaine.

Ceci dit, le groupe PDC invite le Conseil général à accepter le message relatif au renouvellement du parc informatique des écoles.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Lors de sa séance préparatoire du 25 mai 2010, le groupe PCS-MO a examiné le message relatif au renouvellement du parc informatique des écoles.

A condition de maintenir les coûts estimés dans le message, nous sommes favorables à l'adoption de la plateforme EDUCANET2 et l'outil REMOTE DESKTOP au lieu d'un serveur dans chaque cercle scolaire qui, à long terme, résulte plus onéreux. L'estimation des coûts nous semble correcte et la solution dispose d'un concept global approfondi.

Toutefois, la prise en considération d'une durée de vie de 7 ans au lieu de 6, voire de 5 ans, au vu d'un amortissement plus long, nous paraît très optimiste. Sans des mesures de prolongation de la durée de vie du matériel, on peut difficilement s'imaginer une utilisation d'un ordinateur qui date de 7 ans.

Dans ce sens, le groupe PCS-MO propose d'accepter le message du Conseil communal.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. A l'occasion de sa séance du 18 mai 2010, le groupe PLR a pris connaissance du message au Conseil général relatif au renouvellement du parc informatique des écoles.

L'acquisition d'un savoir-faire informatique par nos élèves est indispensable. En effet, le temps où l'on pouvait se contenter d'un simple tableau noir comme moyen pédagogique est bel et bien révolu.

Il n'en reste pas moins que l'on ne saurait foncer tête baissée dans l'acquisition de matériel informatique. Comme pour toute dépense, il y a lieu d'analyser le caractère économique de celle-ci. Dans le cas particulier de l'informatique, il faut également tenir compte de l'obsolescence fulgurante des machines à acquérir.

Dans ces conditions, le groupe PLR regrette que l'on n'ait pas tenu compte de l'avis informel de la Commission informatique, laquelle estimait, à juste titre, que l'acquisition d'un seul chariot de portables par école était suffisante. En effet, les ordinateurs portables sont par essence légers, de sorte que l'on peut facilement les transporter d'une classe, voire d'un étage à l'autre.

En outre, selon l'annexe 1 au message, le Conseil communal établit une planification du budget de fonctionnement en se fondant sur une durée de vie présumée de 7 ans. Le groupe PLR, qui est particulièrement attaché aux principes de la transparence comptable, estime que cette durée de vie est exagérée et invite dès lors le Conseil communal à planifier le budget de fonctionnement en tenant compte d'une durée de vie de 5 ans.

Tout bien pesé, le groupe PLR vous recommande d'accepter la proposition du Conseil communal, tout en lui rappelant que les prévisions budgétaires doivent tenir compte d'une durée de vie réaliste du matériel informatique.

M. Philippe Gehring, Conseiller général. Je n'ai qu'une remarque, à titre personnel. J'apprécie beaucoup la remarque du rapporteur du groupe PS quant à la situation inacceptable de la maintenance du parc informatique par les enseignants, de plus sans formation ad hoc. C'était le sujet de ma première intervention au Conseil général. Il aura donc fallu 14 ans à certains pour admettre ce que j'avais dit à l'époque. Je ne peux donc qu'approuver.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce que les membres du Conseil général veulent encore prendre la parole. Cela ne semble pas être le cas. Je donne la parole à Mme Christiane Savoy.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Je veux apporter une précision à M. Dimitri Küttel qui nous parlait des logiciels et solutions informatiques OpenSource. On en a parlé lors d'une rencontre avec les délégués de FRITIC et ceux-ci ne sont pas vraiment favorables aux solutions OpenSource car ces programmes ont une extension différente qu'on ne peut pas toujours ouvrir, notamment lorsque les documents n'ont pas été enregistrés avec la bonne extension.

Quant à la remarque d'amortissement en dessous de 7 ans, ce n'est pas dans mes compétences de modifier le message, mais c'est sûr que si des ordinateurs devenaient inutilisables avant, on serait bien obligé de les réparer ou de les remplacer. Pour ce faire, selon le Chef du Service des finances, les montants qui ne seraient pas utilisés en fin d'année dans le compte des frais d'entretien seraient virés sur un compte de réserve pour faire tampon avec les autres années et ils pourraient être utilisés à ces fins-là.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il encore des questions au sein du Conseil général ? Aucune. Dans ce cas, nous pouvons passer au vote.

Je constate que nous sommes actuellement 45 Conseillères et Conseillers généraux.

Approuvez-vous le message relatif au renouvellement du parc informatique des écoles ? Approuvez-vous le crédit de Fr. 95'246.-- relatif à l'achat de matériel informatique nécessaire à l'équipement informatique de nos écoles ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 17'150.--, comprenant un amortissement de 15 % et des intérêts de 3 % sur Fr. 95'246.-- ?

Celles et ceux qui acceptent sont priés de lever la main.

Le message est approuvé à l'unanimité.

3. Demande de crédit pour l'aménagement d'un arrêt de bus sur chaussée avec abri voyageurs à la route des Préalpes

M. Marius Rudaz, Président. Il s'agit d'une réalisation en trois phases. Le Conseil communal nous demande ce soir de voter un crédit uniquement pour la première phase. La parole est à nouveau au Président de la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 11 mai 2010, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Marie Garnier, Conseillère communale en charge du dossier.

Grâce au nouveau statut de la route des Préalpes, à savoir communal, ces travaux de réaménagement, totalement justifiés pour des raisons de sécurité, doivent être réalisés. En effet, les résidents du Foyer des Préalpes revendiquent, à juste titre et depuis longtemps, un nouvel arrêt de bus plus facile d'accès pour les personnes à mobilité réduite. La traversée des piétons et de nombreux enfants se rendant au centre sportif du Platy sera considérablement améliorée du point de vue de la sécurité grâce à une modération de la vitesse sur ce tronçon. Cette dernière figure d'ailleurs dans le plan directeur de modération adopté sous l'ancienne législature déjà.

Quant à la question de la Commission financière relative à un éventuel subventionnement de ces travaux, ce sera un montant de Fr. 7'755.-- que la Commune pourra obtenir de l'Agglo, selon un rapport interne du 12 mai 2010 que vous avez en annexe au message.

Au vu de ces éléments, la Commission financière préavise, à l'unanimité, le crédit de Fr. 117'000.-- nécessaire à la réalisation de ces travaux et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Marius Rudaz, Président. La parole est au Conseil communal.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je n'ai rien à rajouter au préavis de la Commission financière, si ce n'est de confirmer que l'Agglo a adopté jeudi passé ses règles de subventionnement pour les quais voyageurs. On peut dès lors compter sur cette subvention, mais pour l'année prochaine, car cela figurera dans le budget de l'année 2011.

M. Marius Rudaz, Président. La parole est au Conseil général.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Les aménagements prévus nous semblent tout à fait judicieux et les prix envisagés paraissent corrects. C'est pourquoi le groupe PS recommande à l'unanimité de soutenir ce message.

Mme Caroline Déneraud, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation, le groupe PDC a examiné cet objet et la demande de crédit y relative.

Dans sa grande majorité, il préavis favorablement cet investissement, qu'il juge indispensable à la fois pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite qui travaillent et vivent au Foyer des Préalpes, et pour la réduction de la vitesse de circulation sur ce tronçon de la route des Préalpes.

Il a également pris note qu'une subvention de l'Agglo pouvait être attendue pour cet objet.

Il demande au Conseil communal de bien vouloir étudier, dans les meilleurs délais, la phase II du projet concernant la route des Préalpes, à savoir la mise en zone 30 de la route conduisant au centre sportif. En effet, bien que le trottoir soit protégé par une haie jusqu'au parking, de nombreuses personnes, et plus particulièrement des enfants, traversent cette route depuis les chemins piétonniers qui proviennent de la route des Blés-d'Or.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Le groupe PLR soutient ce message sans réserve.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Le groupe PCS-MO, lors de sa séance de préparation, a étudié ce message qu'il soutient totalement. Je voudrais juste une petite précision quant à la subvention de l'Agglo de Fr. 7'755.--. Si j'ai bien compris, cette subvention ramènera le montant de la première phase à moins de Fr. 110'000.-- ?

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Oui, mais à la fin 2011, car ce montant figurera dans les comptes 2011.

M. Marius Rudaz, Président. C'est juste, mais je précise que le montant à voter ce soir est bel et bien de Fr. 117'000.--. Y a-t-il encore des demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons par conséquent passer au vote.

Approuvez-vous le message relatif à la première phase d'aménagement de la route des Préalpes, qui répond à une amélioration sensible des conditions de sécurité et de confort, en particulier pour les usages les plus vulnérables ? Approuvez-vous le crédit de Fr. 117'000.--

pour ces aménagements ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 8'200.--, comprenant un amortissement de 4 % et des intérêts à 3 % sur Fr. 117'000.-- ?

Celles et ceux qui acceptent sont priés de lever la main.

Le message est approuvé à l'unanimité.

4. Demande de crédit pour la réfection de la route des Martinets, l'aménagement de modération de trafic et vitesse, la construction de quais voyageurs et d'un trottoir

M. Marius Rudaz, Président. M. Nicolas Bapst, Vice-syndic, se récusé. Avec ce message, le Conseil communal supprime un crédit déjà accordé pour nous soumettre un projet plus complet. Je donne à nouveau la parole au Président de la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 11 mai 2010, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Marie Garnier, Conseillère communale en charge du dossier.

A l'époque, la Commission financière avait préavisé négativement les mêmes travaux, partant de l'argument que ceux-ci devaient être faits ou évalués au moment où les constructions, qui ressemblent un peu à des chalets d'alpage, seront terminées. Aujourd'hui, ces constructions étant achevées et l'esthétisme étant personnel, le Conseil communal n'a pas manqué de nous proposer à nouveau ce message.

Malgré sa réticence aux investissements routiers, la Commission financière comprend la nécessité de procéder à cet investissement, compte tenu de l'état de la route et des questions de circulation et de sécurité. Elle soutient aussi la décision du Conseil communal de se limiter aux travaux absolument indispensables, à savoir de renoncer en l'état à la réfection du second tronçon de la route des Martinets, entre les arrêts de bus Blés-d'Or et Berra, bien que l'on puisse constater de visu que ce modeste tronçon n'est pas non plus en bon état. Grâce à ces travaux, la sécurité des usagers devrait être garantie par la pose de chicanes et par un rétrécissement de la chaussée qui assurera une limitation de la vitesse à 30 km/h. Ce sera également l'occasion de régler la problématique des quatre stops.

La Commission financière a pris note qu'un accord passé en 1999 soustrait les propriétaires bordiers à toute participation financière, puisque c'est même un montant de Fr. 50.--/m² qui leur sera versé dans le cadre de l'emprise de terrain. La Commission financière ne peut qu'inciter le Conseil communal, à l'avenir, à appliquer le règlement communal sur la participation des propriétaires aux équipements de la Commune, selon lequel la Commune est en droit d'exiger, par exemple, une participation de 50 % pour les trottoirs des routes communales.

Suite à sa demande, la Commission financière a été renseignée sur l'éventuel subventionnement de tels travaux par l'Agglo. Un montant de Fr. 15'510.-- devrait nous être versé à ce titre.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavis favorablement la demande de crédit de Fr. 600'000.-- pour la réalisation de ces travaux et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Marius Rudaz, Président. J'ai constaté que dans ces chalets, il fait bien vivre. La parole est au Conseil communal. Personne ne la prend. La parole est au Conseil général.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Le groupe PLR a examiné le message du Conseil communal avec toute l'attention requise. Il a constaté que les travaux proposés étaient nécessaires et devaient être réalisés à court terme, au vu de l'état catastrophique de la chaussée, et que le devis proposé était adéquat et la charge annuelle raisonnable. Le groupe PLR vous propose dès lors, à l'unanimité, d'accepter ce message.

Nous profitons toutefois de poser les deux questions suivantes :

- Qu'en est-il de l'arrêt Berra ? Est-il définitif ou non ?
- Dans l'affirmative, pourquoi le message ne propose-t-il pas également la réfection du tronçon entre l'arrêt des Blés-d'Or et l'arrêt de la Berra ? Si vous regardez le plan, vous constaterez qu'il reste un petit bout de route entre ces deux arrêts de bus où la chaussée n'est pas non plus dans un état fantastique et aurait aussi besoin d'être refaite.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère générale. Dans sa grande majorité, le groupe PDC préavis favorablement la rénovation de la route des Martinets, qu'il juge indispensable. En effet, celle-ci est dans un piteux état et les travaux envisagés sont plus que nécessaires, tant pour la sécurité des usagers que pour le confort des voyageurs dans les transports publics.

La rénovation de la route permettra aux usagers de ne plus être secoués à chaque trou dans la chaussée.

Quant à l'aménagement des abris bus, le groupe PDC les juge également nécessaires, à la fois pour les usagers des transports publics que pour la réduction de la vitesse sur ce long tronçon en ligne droite. A ce sujet, avec la disparition des quatre stops au niveau du croisement avec la route de la Berra, le groupe PDC émet quelques réserves concernant la sécurité de ce carrefour. En effet, par le passé, de nombreux accidents ont été déplorés dans ce secteur. Il demande que la Commune veille notamment à la sécurité des nombreux enfants qui se rendent quotidiennement à l'école de Cormanon et qui traversent la route des Martinets.

Le groupe PDC a également pris note qu'une subvention de l'Agglo pouvait être attendue pour ces aménagements.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Lors de sa séance préparatoire du 25 mai 2010, le groupe PCS-MO a examiné le message relatif à la réfection de la route des Martinets.

Ce message nous a fait revenir en arrière de quelques années, précisément au 21 juin 2007. Un message qui prévoyait le réaménagement partiel de la route des Martinets était soumis au Conseil général ce soir-là. Ceci fut modifié par le Conseil communal.

La proposition « allégée » du message présenté alors par Mme Marie Garnier était de refaire l'arrêt de bus des Blés-d'Or pour Fr. 25'100.--, l'arrêt de bus des Martinets pour Fr. 16'800.-- (solution provisoire) et le carrefour de la Berra pour Fr. 44'300.--. En ajoutant le 10 % pour divers et imprévus ainsi que la TVA, cela nous faisait un total de Fr. 102'040.--.

Nos réflexions sont les suivantes :

- Est-il judicieux de réduire encore une fois le budget d'un message pour économiser maintenant, étant donné que l'état de la route en question nécessite de toute façon une réparation à court terme ?
- La modification du carrefour de la Berra, prévue en 2007 pour un montant de Fr. 44'300.--, n'a pas été réalisée ; le 30 km/h prévu non plus.

- Il nous semble donc plutôt utile de résoudre ces défauts, reliés entre eux, une fois pour toutes, avec un réaménagement complet au lieu d'une chaîne de plusieurs interventions dites « solutions saucissonnées ».

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je complète ce que dit ma collègue. Dans la mesure où le Conseil communal s'engage formellement ce soir à présenter un deuxième message lors de la prochaine séance du Conseil général sur le complément de route qui manque, le groupe PCS-MO est prêt à soutenir ce message. Dans le cas contraire, il s'y opposera.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Vu l'état de la route des Martinets, la réfection nous semble absolument nécessaire, voire même urgente. C'est la raison pour laquelle le groupe PS soutient à l'unanimité ce message.

Marius Rudaz, Président. Il n'y a plus de question de la part des Conseillers généraux. Je prie dès lors Mme Marie Garnier de répondre aux questions posées.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. J'ai décelé plusieurs questions dans les interventions qui ont été faites.

Concernant l'arrêt Berra. Cet arrêt est de manière générale assez problématique. Il suscite différentes controverses. Si vous prenez la dernière carte jointe au message, vous avez les arrêts de bus, de gauche à droite, Fenetta, Coulat, Blés-d'Or, Berra, Martinets, Marteray. Les espacements de ces arrêts sont très proches, particulièrement entre Fenetta et Coulat, Coulat et Blés-d'Or, Blés-d'Or et Berra, soit environ 150 à 200 m. Par contre, entre les Blés-d'Or et Martinets, il y a plus de 500 m. Donc, en supprimant l'arrêt Berra, la distance entre Blés-d'Or et Martinets est trop grande par rapport aux normes admises. Vous vous rappelez qu'on avait supprimé, en début de législature, la ligne circulaire 341 parce qu'elle n'avait pas assez d'usagers et qu'elle coûtait trop cher. Le Conseil communal a maintenant demandé à l'Agglo de transmettre aux TPF un appel d'offres pour prolonger la ligne 5 (qui fait une fourche, d'une part, vers le centre sportif et, d'autre part, vers l'Espace Nuithonie) jusqu'à Moncor. L'arrêt de l'Espace Nuithonie se ferait donc sur la route de Cormanon, en allant à Moncor. On attend les résultats de cet appel d'offres. Si le prix demandé par les TPF pour la prolongation de la ligne 5 est convenable, on irait dans cette direction, ce qui remplacerait la défunte ligne 341. A ce moment-là, on pourrait examiner l'opportunité de l'arrêt Berra ou non. Le Conseil communal, sur la base de différentes options, a gardé cet arrêt Berra, notamment

pour des raisons de sécurité puisque la route des Martinets reste à 50 km/h. Le fait de construire un quai voyageurs fait une modération de trafic à cet endroit-là.

Je constate, pas nécessairement avec plaisir, que l'envie de goudronner recommence à fleurir dans notre Commune. Pour l'instant, on n'a pas étudié tout le tronçon des Martinets ; on n'a pas fait les sondages de chaussée sur le tronçon Berra - Blés-d'Or. Ces sondages sont nécessaires pour déterminer si on doit refaire tout le coffre de la route et pas seulement remettre un nouveau tapis. Ces sondages seront réalisés. S'il s'avère qu'il n'y a pas nécessité de refaire le coffre, on fera le tapis aussi sur ce tronçon Berra - Blés-d'Or. Ce tapis coûterait environ Fr. 50'000.--.

Concernant la question des quatre stops, on avait à l'époque présenté dans le message une variante avec quatre surélévations de ce carrefour. Ceci avait été préavisé négativement par les TPF. On est revenu à des quais voyageurs en qualité de modération de trafic. De plus, on avait eu quelques remarques dont la pertinence a entraîné des remises à l'enquête, d'où des procédures plus longues.

M. Marius Rudaz, Président. La parole est à nouveau au Conseil général.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. J'aurais juste besoin encore de deux petites précisions. Dans votre message, vous nous indiquez que le Conseil général avait accepté, dans une séance du 27 février 2008, un message allégé. Je n'ai pas retrouvé la trace de ce message. Par contre, j'ai trouvé celui du 21 juin 2007. Est-ce qu'il ne s'agit que d'une erreur de transcription ?

Un deuxième point a été soulevé lors de la discussion de groupe, qui ne concerne pas directement la route. Est-ce que des mesures ont été prévues concernant le parcage des voitures le long de la route des Martinets ? On sait que dès qu'il y a une manifestation, principalement à la chapelle des Martinets ou au home pour personnes âgées, il y a passablement de voitures qui sont garées sur cette route.

Mme Josiane Brique, Conseillère générale. Concernant la réfection du tronçon Berra-Martinets, étant une utilisatrice quotidienne des TPF, je pense que cette route doit absolument être refaite maintenant. Il aurait peut-être été bien que l'on puisse juger de la différence de coût entre la totalité des travaux et la partie que le Conseil communal a jugé bon de restaurer.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Concernant le problème de sécurité soulevé par Mme Caroline Dénervaud, on a mis à l'enquête la zone 30 de tout le secteur (Gibloux, Petite-Fin, Oisillons, etc.). On a eu différentes oppositions. On a rencontré les gens. En gros, la route de la Berra sera prochainement mise en zone 30. On aura quelques cases de parcage qui feront modération, ce qui ralentira, on espère, le trafic motorisé dans ce secteur.

Par rapport au problème du parcage, c'est effectivement un problème qui est en discussion avec les responsables (M. le Curé, la Direction des Martinets, etc.).

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il encore des questions de la part du Conseil général. Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc passer au vote.

Approuvez-vous le message relatif à la réfection de la route des Martinets, à l'aménagement de modération de trafic et vitesse, à la construction de quais voyageurs et d'un trottoir ? Approuvez-vous le crédit de Fr. 600'000.-- pour ces travaux ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 42'000.--, comprenant un amortissement de 4 % et des intérêts de 3 % sur Fr. 600'000.--. ?

Celles et ceux qui acceptent sont priés de lever la main.

Le message est approuvé par 41 oui et 4 abstentions.

5. Approbation de la modification du règlement sur le personnel communal

M. Marius Rudaz, Président. Nous avons reçu le message susmentionné de la part du Conseil communal, qui parle beaucoup de vacances, un mot dont on devrait d'abord m'expliquer la signification. Je passe la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je voudrais tout d'abord rassurer M. le Président. Je crois que je partage avec lui la signification des vacances. Cela dit, ce règlement est effectivement consacré essentiellement à la cinquième semaine de vacances. Il s'agit là d'une adaptation par rapport au règlement du Canton, puisque nous avons une situation quelque peu désagréable à la Commune de Villars-sur-Glâne : le personnel qui était soumis à la réglementation cantonale avait cinq semaines de vacances, et pas le personnel communal. En plus de cela, diverses Associations qui appliquent le règlement cantonal ont également

introduit cette cinquième semaine de vacances. Nous pouvons d'ores et déjà vous dire que ce règlement a fait l'objet d'une intense négociation avec la Commission du personnel, dont ses représentants sont là ce soir et je tiens d'ailleurs à les remercier au nom du Conseil communal, mais aussi en votre nom pour la souplesse et la compréhension dont ils ont fait preuve pour céder notamment certains acquis. Ils ont donc accepté d'être mis sous l'égide du règlement du personnel cantonal et, en contrepartie, ils ont renoncé à certaines prérogatives qui leur étaient accordées sous l'ancien règlement.

Je crois que le message est assez clair. Bien entendu, je me tiens à disposition si jamais vous avez des questions.

M. Marius Rudaz, Président. La parole est au Conseil général.

M. François Page, Conseiller général. Le groupe PDC a pris connaissance du message lors de sa séance du 18 mai dernier. Il accepte les différentes modifications du règlement sur le personnel, tout en soulignant les efforts conséquents que représentent les contreparties acceptées pour l'octroi d'une cinquième semaine de vacances. Que le personnel en soit remercié !

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le groupe PCS-MO a d'abord trois constats :

1. Au vu des résultats de la négociation qui nous est présentée ce soir, on constate que le supplément de vacances, qui sera acquis par le personnel, n'est pas financé.
2. Les prestations du personnel communal vont toujours être réalisées, mais avec l'équivalent de 1,5 poste plein-temps sur 80.
3. Cette diminution correspond en fait à 400 jours de travail par an.

De là, nos questions :

1. Pourquoi ne pas avoir pris, comme modèle de référence, le règlement du personnel de l'Etat de Fribourg ? On a compris qu'on se rapproche du règlement du personnel cantonal, mais pas sur tous les points. En ayant pris comme référence la totalité du règlement cantonal, cela serait, du point de vue administratif, beaucoup plus facile.
2. Quelles sont les conséquences financières de la modification proposée ? La masse salariale globale va-t-elle diminuer ou augmenter, au vu des décisions qui nous sont proposées ce soir ?

3. Que va finalement gagner le personnel communal qui, dans l'affaire, semble avoir plus perdu que gagné ?

M. Marius Rudaz, Président. Les membres du Conseil général ont-ils encore des questions ? Cela ne semble pas être le cas. Je passe par conséquent la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Tout d'abord, j'aimerais dire à M. Pierre-Yves Moret que nous avons pris comme base le règlement cantonal. Nous avons adapté notre règlement à ce règlement cantonal sur cette question-là plus deux ou trois autres points. Nous avons négocié avec le personnel. Qui dit négociation dit donner d'un côté et prendre de l'autre. Il y a eu vraiment un échange qui s'est fait et qui explique les raisons pour lesquelles nous sommes arrivés à la solution que nous vous proposons ici.

Vous dites que le personnel est perdant ; je vous dis non. Nous n'avons pas fait quelque chose dans le but de faire du tort au personnel communal. Ce n'est pas du tout dans cet esprit que travaille le Conseil communal et je crois que la Commission du personnel l'a bien compris. Mais nous avons également tenu compte de la situation financière de la Commune. Nous ne voulions pas aggraver la situation financière par le fait de devoir engager du personnel supplémentaire en raison de cette semaine de vacances supplémentaire. Là, le personnel a fait preuve de beaucoup de compréhension et je l'en remercie vivement.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je remercie Mme la Syndique de ces explications, mais j'aimerais encore savoir si la masse salariale va rester stable, va diminuer ou augmenter ?

Mme Erika Schnyder, Syndique. On a fait en sorte que la masse salariale reste stable.

M. Marc'Aurelio Andina, Conseiller général. J'aimerais savoir si, au niveau du règlement, il y a aussi une possibilité d'un système flexible, comme à la Confédération où il y a la possibilité par exemple de travailler une heure ou deux de plus par semaine pour bénéficier d'une semaine de vacances supplémentaire ?

Mme Erika Schnyder, Syndique. La réponse est simple, c'est non.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il encore d'autres questions ? Non. Nous pouvons alors passer au vote.

Acceptez-vous le message relatif à la modification du règlement sur le personnel communal, avec une entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2011 ?

Celles et ceux qui acceptent sont priés de lever la main.

Le message est approuvé à l'unanimité.

6. Approbation de la modification de l'article 3 du règlement scolaire du cercle de Villars-sur-Glâne

M. Marius Rudaz, Président. Mme Christiane Savoy n'a pas d'information complémentaire à fournir. Je donne la parole au Conseil général.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. A l'occasion de sa séance du 18 mai 2010, le groupe PLR a pris connaissance du message au Conseil général relatif à la modification de l'article 3 du règlement scolaire du cercle de Villars-sur-Glâne.

Comme nous avons déjà pu le constater en ce qui concerne la construction des pavillons scolaires, l'introduction de la seconde année d'école enfantine se passe dans la hâte, sans grande réflexion préalable.

La planification de l'horaire scolaire n'échappe malheureusement pas à cette règle. En effet, la grille horaire que l'on nous présente ce jour ressemble plus à un patchwork qu'à une planification réfléchie et rationnelle.

En premier lieu, aucun jour de congé complet n'est prévu, ce qui n'est guère pratique pour une famille où l'un des conjoints travaille à temps partiel et essaie, tant bien que mal, de jongler avec les horaires scolaires.

En second lieu, si l'on adopte le règlement tel que proposé, on ne pourra que conseiller aux futurs parents de suffisamment espacer les naissances. En effet, les demi-jours de congé de la première et de la seconde année enfantine ne sont même pas coordonnés entre eux. Dans ces conditions, on se demande bien comment une famille qui a un enfant à chaque niveau d'école enfantine peut encore s'organiser de manière convenable.

Au surplus, le message ne donne aucune indication par rapport aux mesures qui devraient avoir été prises par rapport à l'accueil extrascolaire des enfants de première année d'école infantine. Le groupe PLR attend dès lors des explications à ce sujet.

Tout bien pesé, le groupe PLR a décidé de ne pas prendre position par rapport au message qui lui est présenté. Il attend dès lors l'issue des débats de ce jour pour se déterminer officiellement.

M. Marius Rudaz, Président. Le Conseil général a-t-il d'autres remarques ? Cela ne semble pas être le cas. Je donne la parole à Mme Christiane Savoy.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Il y a plusieurs volets dans la question de M. Benoît Sansonnens. L'objet du message est, en premier lieu, la modification du règlement du cercle scolaire puisque la DICS exige que l'on écrive dans le règlement scolaire nommément les demi-jours de congé et les jours d'alternance. La première chose qui change se trouve à l'article 3 et concerne les élèves de la première et de la deuxième année primaire qui auront congé en alternance le mardi ou le jeudi après-midi, ce qui correspond à 2,5 périodes par rapport aux 3,6 périodes du matin. Cela leur donnera plus de temps pour les heures de sport et permettra d'optimiser la fréquentation des salles de sport, de la piscine et de la patinoire.

D'autres remarques sont formulées quant aux horaires des classes enfantines. Ces horaires n'ont pas été établis à la hâte. Ils ont été élaborés d'entente avec les enseignantes des classes enfantines et le bureau des écoles, et selon les directives très contraignantes de la DICS.

M. Sansonnens a fait remarquer qu'à part le mercredi après-midi, demi-jour de congé officiel, les enfants des deux degrés d'école infantine n'ont jamais un demi-jour de congé ensemble.

En effet, quel que soit le type d'horaire que nous aurions choisi, il n'aurait pas été possible de donner un demi-jour de congé simultanément aux deux degrés d'école infantine, ce qui aurait ainsi donné un demi-jour de congé à l'enseignante. Or, celle-ci doit maintenant enseigner pendant 28 unités, comme les enseignants du degré primaire, contre 21 unités dans l'ancien système. C'est une contrainte impérative de la DICS que nous ne pouvons pas contourner. La DICS a aussi établi d'autres critères, tels que 22 à 24 unités pour les 2EE, 12 à 14 unités pour les 1EE et 8 à 10 unités en commun. Nous avons présenté à la DICS un horaire qui nous paraissait optimal et avec d'infimes dérogations, mais celles-ci n'ont pas été

acceptées. Nous avons aussi voulu maintenir les horaires primaires actuels. Si nous avons choisi de mettre 4 unités le matin et 2 unités l'après-midi, les enfants auraient fini l'école au plus tard à 15.30 h. Or, nous avons beaucoup d'élèves qui sont inscrits aux devoirs surveillés. Ce sont des jeunes, qui étudient en Ville de Fribourg, qui s'en occupent. Avec leurs horaires, ils ne pourraient jamais être là, à 15.30 h., avec les transports en commun.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. Je remercie Mme Christiane Savoy pour ces explications. Dans ces conditions, le groupe PLR va recommander d'accepter ce message.

M. Marius Rudaz, Président. Nous pouvons donc passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent la modification de l'article 3 du règlement scolaire du cercle de Villars-sur-Glâne sont priés de lever la main.

La modification est acceptée par 44 oui et 1 non.

7. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS)

M. Marius Rudaz, Président. Nous avons reçu ce message de la part du Conseil communal, mais c'est indirectement un message du Préfet, qui est également Président de l'Association. Les modifications sont essentiellement formelles. Je demande tout de même à Mme la Syndique si elle veut ajouter quelques commentaires.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Il est vrai que ces modifications sont purement formelles mais, selon la loi sur les communes, elles doivent être approuvées par les législatifs des communes concernées.

M. Marius Rudaz, Président. Je donne maintenant la parole au Conseil général, en rappelant que vous n'avez pas la possibilité de faire des amendements, mais seulement pour prendre position d'ordre général. La parole n'est pas demandée. Nous pouvons par conséquent passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) sont priés de lever la main.

La modification est acceptée par 44 oui et 1 abstention.

8. Approbation de la modification des statuts de Coriolis Infrastructures

M. Marius Rudaz, Président. La parole est d'abord à la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Il fallait bien un point noir dans cette soirée ; alors, le voici.

Lors de sa séance du 11 mai 2010, la Commission financière a entendu les explications courageuses de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière constate que la décision de l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures de porter la limite d'endettement de l'Association de Fr. 2 à Fr. 5 mios, plus seulement pour sa trésorerie d'ailleurs, est en fait destinée à entreprendre des investissements oubliés, sciemment ou par négligence. La machinerie du théâtre ne correspond pas à un investissement destiné à réduire les frais de personnel, mais bien à une installation en adéquation avec les standards actuels. Quant à l'aménagement des surfaces administratives, on aurait pu attendre de la part des responsables du projet, architectes et autres concepteurs, qu'ils prévoient dès le début l'équipement de ces locaux. Concernant le concept bar-gastro-catering, on peut douter qu'il rapportera la manne que l'on fait miroiter pour justifier un tel investissement, toute comparaison avec le succès du Souffleur de Nuithonie étant hasardeuse, puisque ce restaurant est ouvert également à midi et tous les jours. Ce concept bar-gastro-catering pourrait constituer en outre une concurrence déloyale pour les établissements publics de la Ville.

La Commission financière estime que, dans ces conditions, augmenter la limite d'endettement fait prendre un risque de voir la participation de notre Commune augmenter, ce qu'elle ne peut encourir, d'autant plus que rien ne garantit que l'apport du Casino continuera, dans le futur, à être aussi important. De plus, à notre avis, aucune économie ne sera réalisée grâce à ces nouveaux investissements.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à la majorité, préavis défavorablement la demande de modification de l'article 17 des statuts de Coriolis Infrastructures.

M. Marius Rudaz, Président. La parole est au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Le message qui vous est présenté ce soir est commun aux cinq communes de Coriolis Infrastructures. Je défends ce message en

tant que membre du Conseil communal et en tant que membre du Comité directeur de cette Association.

Il est important de situer la décision de ce soir dans le cadre de la procédure complète. Cette procédure a été confirmée par le Service des communes.

1. La procédure de modification des statuts. Les assemblées communales, respectivement les conseils généraux, sont invités à se prononcer sur l'article 17 des statuts de Coriolis Infrastructures. Il faut l'approbation par les $\frac{3}{4}$ des législatifs communaux. Cette étape est en cours et c'est le message présenté ce soir.
2. La procédure pour décider les travaux. Cette compétence appartient au propriétaire, soit la Ville de Fribourg, par son Conseil général.
3. La procédure pour décider le financement par l'Association. Les délégués de Coriolis Infrastructures confirmeront ou non le financement des optimisations.

Pour l'instant, seule la procédure N° 1 a été initiée. C'est d'elle dont nous sommes saisis ce soir.

En accord avec la Commission technique et la Commission de bâtisse d'EQUILIBRE, le Comité de Direction de Coriolis Infrastructures est d'avis que, pour finaliser le projet, certaines optimisations doivent être entreprises.

Pourquoi maintenant ? Parce que l'intervention en cours de chantier sera moins onéreuse que des modifications décidées ultérieurement, en cours d'exploitation.

Certes, on peut admettre que les concepteurs auraient dû prévoir certains équipements dès le début. Aujourd'hui, grâce à une possibilité de financement extérieur, on a une opportunité unique pour améliorer la construction et l'exploitation, sans impact sur la facture finale aux communes.

Même si la décision concernant le bien-fondé des travaux proposés reviendra au Conseil général de Fribourg, quelques précisions peuvent être fournies ici, en réponse au rapport de la Commission financière.

Dans le domaine de la technique théâtrale et du fonctionnement général, domaines complexes s'il en est, les propositions d'amélioration couvrent autant la technique de théâtre (par exemple la motorisation de certains équipements) que des installations dans les loges,

l'atelier de réparations, la salle de répétitions ou une évolution du système de sécurité pour le verrouillage des portes, etc. Dans le cadre des techniques de théâtre, le coût des compléments demandés représente 10.6 % des coûts prévus dans le budget 2004. Il s'agit principalement de l'installation électrique. Dans le cadre de l'optimisation, nous aurons la possibilité de concentrer cette installation plutôt que de la mettre à quinze endroits différents, ce qui va apporter une qualité au niveau de l'apport technique et aussi au niveau du travail lorsqu'il faudra préparer la scène. Il y a également une nacelle d'avant-scène qui n'avait pas été prévue. Il faut se mettre en tête qu'au fur et à mesure de l'évolution du dossier, M. Thierry Loup, Directeur de l'Espace Nuithonie, qui fait partie de la Commission technique, a prévenu les architectes qu'il y avait des éléments qui étaient absolument nécessaires pour que ce théâtre puisse fonctionner de manière plus performante.

Pour la salle de répétition, il faut une régie mobile qui puisse être utilisée ailleurs dans le théâtre. Elle n'était pas prévue au départ.

Les surfaces administratives. Ce point, en revanche, a clairement été sous-estimé. On ne peut pas louer des locaux à l'état brut, à moins que le locataire consente lui-même à des investissements, ce qui n'est pas souhaitable. Mais il est certain que la qualité de finition des espaces loués peut avoir une influence sur le loyer perçu.

Le Bar-gastro-catering. Il est prévu un bar sec, mais sans installation qui permette de servir la restauration légère (snacks) et la préparation de cocktails dînatoires sur place par des traiteurs externes. Le Directeur, M. Thierry Loup, fort de son expérience, a relevé à juste titre une lacune, d'autant plus que les budgets d'exploitation prévoyaient des recettes y relatives. Les sponsors doivent pouvoir bénéficier d'installations qui leur permettent d'inviter leurs clients, à l'instar de ce qui se fait actuellement à l'Espace Nuithonie. La Fondation de l'Espace Nuithonie reçoit un montant annuel de Fr. 75'000.-- du gérant du Souffleur, couvrant la location et la participation sur le chiffre d'affaires. Même si la Commission financière relève que toute comparaison avec le Souffleur est hasardeuse, un point commun reste : Le projet initial de l'Espace Nuithonie ne prévoyait pas de cuisine de production et la décision y relative avait été prise en cours de chantier.

En ce qui concerne la concurrence déloyale, personne ne reniera à un théâtre la possibilité de servir à sa clientèle, avant et après le spectacle, des boissons et une restauration légère. La possibilité de l'exploitation d'un café-presse au rez-de-chaussée, qui fonctionnera en synergie avec les heures d'ouverture de l'Office du Tourisme, a d'ailleurs déjà été évoquée en 2006, mais il manquait le financement pour réaliser cette idée convenablement. Enfin, le

spectateur consomme volontiers sur place. Une fois dehors, il abandonne souvent l'idée de partager un verre dans un autre établissement.

L'apport du Casino. Actuellement, sur les Fr. 1,8 à 2 mios annuels, plus de Fr. 1 mio sont investis pour la construction d'EQUILIBRE. Ces montants diminueront de manière significative la facture finale des communes d'ici le décompte final en 2012. Ce qui est prévu, c'est qu'au-delà de la période de construction, la moitié de cette somme puisse continuer à être affectée à ce projet, par le biais du remboursement d'un emprunt, dont le principe est admis par la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ). Depuis la mise en exploitation du Casino, Coriolis Infrastructures est toujours restée prudente sur les recettes y relatives ; les résultats ont chaque fois dépassé les espérances. Aujourd'hui encore, les estimations du Comité Directeur sont inférieures au business plan du Casino.

En ce qui concerne la gestion du risque pour notre Commune, il est important de rappeler que le principe de limite d'endettement est connu, à l'instar de l'Association des CO, de l'ACSMS et de l'Agglo. Pour l'ACSMS, il s'agit de Fr. 10 mios, auxquels on ajoute Fr. 4 mios de trésorerie. La demande d'augmenter la limite d'endettement de Coriolis Infrastructures de Fr. 2 mios à Fr. 5 mios nous semble tout à fait supportable.

La vraie question qui se pose est la suivante : Quel est l'impact financier de la question posée aujourd'hui pour la Commune ?

Au vu de ce qui précède, force est de constater que le financement de ces optimisations n'aura aucune répercussion sur la facture finale aux communes, tout en ayant un impact positif sur l'exploitation. Le risque que le Casino fasse faillite est minime. L'enjeu, c'est une opportunité à saisir aujourd'hui, une option pour un meilleur EQUILIBRE.

M. Marius Rudaz, Président. La parole est au Conseil général.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Ayant participé à la séance du 10 février 2010, je veux juste relever quelque chose. Tous ces points que vous avez soulevés ce soir, toutes ces anomalies, n'ont pas été relevés lors de cette séance. Je me sens un petit peu bafouée car j'ai voté, et quand je vois le résultat, je me dis qu'à quelque part je n'ai pas été bien éclairée. Des collègues, qui étaient avec moi ce soir-là, peuvent peut-être m'aider un peu car, même si j'ai une très bonne mémoire, il me semble que tous ces points sont restés muets. On nous a bien expliqué qu'il y aurait une demande de crédit supplémentaire, mais pas aussi précis que ce soir. Est-ce que je me trompe ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Non, Mme Corinne Fässler, vous ne vous trompez pas. Je viens effectivement ce soir apporter des éléments plus précis, car la transparence n'était pas de mise le 10 février dernier.

M. Marius Rudaz, Président. Vous parlez bien de la séance de la Commission ? Oui. Alors, la discussion continue.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'aurais d'abord une demande de confirmation et, ensuite, deux questions.

Pour que la modification des statuts soit validée, il faut qu'elle le soit par les $\frac{3}{4}$ des communes. Il y a cinq communes. Par conséquent, il faut que quatre communes acceptent. C'est bien le cas ? Oui.

La première question est en rapport au montant de Fr. 500'000.--. Cette somme est bien prélevée sur le montant de Fr. 1,8 à Fr. 2 mios que le Casino Barrière octroie à Coriolis Infrastructures chaque année ? Oui.

La deuxième question est la suivante : Si le Casino Barrière n'arrive plus à payer cette somme de Fr. 1,8 à Fr. 2 mios, quelle influence cela aura sur les activités de créations artistiques des théâtres ?

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'ajouterais aussi quelques questions du groupe PS. Je n'ai pas vraiment saisi de quels impacts positifs bénéficiera l'exploitation des théâtres.

Vous parlez de la location des locaux, qui sera plus élevée si les locaux sont équipés. Mais à qui bénéficiera cette manne supplémentaire ? Servira-t-elle à augmenter la contribution pour les activités créatrices ?

La deuxième question va dans le même sens : C'est la question du sponsoring. Par rapport au gastro, c'est bien clair que si on peut organiser des soirées pour les sponsors, il y aura de l'argent qui va rentrer, mais où ira cet argent ? Servira-t-il également à augmenter la contribution pour les activités créatrices ?

La troisième question est en relation avec la concurrence déloyale. Il me semble avoir entendu que le restaurant Gemelli, qui est juste en dessous d'EQUILIBRE, avait été prévu pour être le restaurant du théâtre et que le gérant ou le propriétaire de ce restaurant ne veut plus aujourd'hui fonctionner comme tel. Cela peut avoir une influence sur la question de cette concurrence déloyale.

M. Philippe Gehring, Conseiller général. Une question m'interpelle de façon récurrente sur ce message. On avait, dans les statuts de Coriolis Infrastructures, une possibilité d'endettement de Fr. 2 millions pour la trésorerie. Or, tout d'un coup, on nous dit qu'on change cela et qu'on met Fr. 5 millions, mais sans préciser que cette somme est pour la trésorerie. On l'utilise pour de l'investissement. Alors, expliquez-moi comment il se fait que, tout d'un coup, Coriolis Infrastructures n'ait plus besoin de trésorerie alors qu'elle avait besoin de Fr. 2 millions pour fonctionner. A quand le message pour les Fr. 2 millions de fonds de trésorerie ?

M. François Page, Conseiller général. Une longue discussion a été engagée par le groupe PDC à propos de cette approbation. C'est finalement à l'unanimité des membres présents ce soir-là qu'il accepte d'approuver la modification de l'article 17 des statuts de Coriolis Infrastructures.

Le groupe PDC tient cependant à exprimer ses regrets sur le sentiment de « fait accompli » devant lequel il est mis, ainsi que pour le manque de courage politique des représentants de Fribourg lors de l'élaboration du budget.

Après une présentation complète du Conseiller communal Pierre-Emmanuel Carrel, le groupe PDC a retenu principalement les points suivants :

- Dans le domaine de la technique théâtrale, il nous semble important d'avoir un outil de qualité selon les critères les plus actuels et donc de s'adapter, ce d'autant plus que des réductions de frais de fonctionnement ne seront pas à négliger dans le futur.
- La sous-estimation des budgets pour les surfaces administratives est une faute plus difficilement admissible. Cependant, la réalité nous impose ces travaux, ne serait-ce que pour pouvoir utiliser ou louer ces locaux.
- Concernant le bar, le concept limité du projet ne nous paraît tout simplement pas concevable et viable pour l'avenir. A ce propos, nous souhaitons rappeler aux membres du Conseil général qu'en ce qui concerne l'infrastructure de l'Espace Nuithonie, le restaurant lui non plus n'était pas prévu et que le crédit supplémentaire demandé avait alors été accepté par les autres communes, Fribourg compris.

J'aimerais aussi rajouter une chose qui n'a pas été discutée lors de la séance du groupe PDC et qui concerne les restaurants aux alentours du théâtre. Comme organisateur du Festival de musiques sacrées, je sais à quel point il est difficile d'avoir des restaurants ouverts à la fin des spectacles. Il est absolument inutile de vouloir organiser un quelconque repas à la fin des spectacles. C'est une question qu'il faudrait poser aux restaurateurs, mais je crois que la concurrence déloyale n'entre plus tellement en jeu.

En résumé, pour toutes ces raisons, le groupe PDC ne souhaite pas bloquer le processus de la procédure complexe qui est en cours. Il se prononce donc en faveur de la modification de l'article 17 des statuts de Coriolis Infrastructures.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Fribourg ayant siégé hier soir, connaissons-nous déjà le résultat de sa votation ?

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Je propose que l'on réponde déjà aux nombreuses questions posées avant de continuer.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Pour répondre à la question de Mme Pascale Spicher, je n'ai pas de nouvelle mais, à mon avis, le message n'a pas été soumis hier soir au Conseil général de Fribourg. Fribourg vient en dernier lieu, après la prise de position des quatre autres communes.

Je réponds maintenant aux différentes questions :

- Si le Casino Barrière arrête son activité, ce seront Fr. 1,8 à Fr. 2 millions qui n'entreront plus dans la caisse de Coriolis Infrastructures. Mais, dès 2011, nous doublerons la participation par habitant à Coriolis Infrastructures, qui passera à Fr. 21.50 par habitant. C'est effectivement un élément qui existe et il faut en être conscient.
- Les loyers des surfaces administratives seront versés sur les comptes du Conseil de fondation. Il y aura un Comité de Direction unique qui gèrera l'Espace Nuithonie et EQUILIBRE, avec un seul directeur.
- L'argent des sponsors arrivera également dans les comptes du Conseil de fondation. Plus la fondation a d'argent, plus elle pourra alimenter sa participation aux activités culturelles.
- Je n'étais pas au courant du refus du restaurant Gemelli, mais je rejoins amplement M. François Page quand il parle des difficultés de se restaurer dans les restaurants aux

alentours du théâtre. Donc, la concurrence déloyale ne devrait plus entrer en ligne de compte.

- En ce qui concerne les statuts, le Service des communes a approuvé cette modification, soit de passer de Fr. 2 à Fr. 5 mios, ce qui permettrait les modifications et les infrastructures supplémentaires.

M. Philippe Gehring, Conseiller général. Le problème de la trésorerie, on le sait, est un problème majeur et c'est une des causes principales des faillites qui tombent en Suisse. Or, on avait voté un emprunt potentiel de trésorerie de Fr. 2 mios. Aujourd'hui, on nous demande de voter un emprunt de Fr. 5 mios pour faire des investissements. Il n'y aura donc plus rien pour la trésorerie, et je demande à nouveau quand viendra la prochaine modification des statuts, car Coriolis Infrastructures aura besoin d'argent avant de faire faillite.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Les Fr. 5 mios peuvent être utilisés tant pour la trésorerie que pour les investissements.

M. Philippe Gehring, Conseiller général. C'est écrit nulle part dans les statuts qu'elle peut emprunter à d'autres entités, comme à la Fondation par exemple.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement.

M. Philippe Gehring, Conseiller général. Elle avait le droit d'emprunter Fr. 2 mios pour sa trésorerie et aujourd'hui on vient nous dire qu'elle n'a plus besoin de trésorerie et qu'elle peut emprunter ailleurs. Les statuts ne le permettent pas. Quelque part, cela pose un problème structurel assez important, ou les statuts qui nous avaient été soumis étaient irréflechis.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je reviens sur le fait exceptionnel du fonctionnement de l'apport du Casino, qui est un élément nouveau, qui nous autorise ce soir à faire cette demande. Mais je n'ai effectivement pas d'autre réponse. Cela se discute.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. A titre personnel, je soutiendrai ce message, pensant que ni le Conseil communal ni M. Pierre-Emmanuel Carrel ne sont responsables de cette décision pour le moins étrange que nous avons à prendre ce soir. J'aimerais relever quand même deux problèmes qui me semblent fondamentaux.

Le premier, c'est un problème de gouvernance. Nous avons appris que tout le pays décide. Cette maxime ne semble pas être respectée ce soir.

La population de la Ville de Fribourg vote en faveur d'une salle de théâtre, pour laquelle d'autres communes ensuite doivent voter pour se porter garantes. Là aussi la gouvernance me paraît complètement à côté de la plaque.

Un troisième point qui me semble fondamental ce soir, c'est l'Agglo. Je ne comprends pas que l'on ait, dans une votation populaire, décidé de rajouter à nos communes qui en avaient bien besoin une nouvelle structure qui permette de prendre des décisions ensemble, de payer ensemble, de décider ensemble, de concerter, et que les deux plus grands projets qui concernent l'Agglo, c'est-à-dire le théâtre et le métro, ne sont pas traités par l'Agglo.

Cela paraît être un problème de gouvernance fondamental que les communes du Grand Fribourg auraient tort de ne pas résoudre ces prochaines années si elles ne veulent pas se trouver de manière répétée dans ce genre de situation.

Deuxième chose. Il y a quand même dans le message un élément qui semble dépasser l'entendement. On vient nous expliquer que la technique théâtrale, c'est-à-dire des machines motorisées permettant de soulever des décors, par exemple, permettra d'économiser du personnel. C'est la même chose que si Mme Marie Garnier nous avait proposé un arrêt de bus avec un investissement supplémentaire d'un distributeur à billets pour éviter de devoir payer un vendeur de billets à chaque arrêt. Ce n'est pas prendre les Conseillers généraux au sérieux que de proposer ce genre d'arguments.

Troisième point. Je tiens à relever que nous avons besoin de cette technique théâtrale. Il s'agit donc d'un oubli dans l'investissement et non pas d'une idée supplémentaire.

Dernier point. M. Jacques Dietrich a soulevé un point essentiel : Le risque que le Casino Barrière tombe en faillite n'est pas immense, mais le principal risque est que son bénéfice diminue. On a la loi sur la fumée actuellement. Il y aura peut-être des changements de comportement de la population ces prochaines années, de sorte que les Fr. 1,8 mio deviendront peut-être Fr. 1,2 mio.

M. Philippe Gehring, Conseiller général. Juste une dernière intervention qui va un peu dans le sens de ce que disait mon collègue. Je ne vais pas soutenir le groupe PLR qui a clairement, à sa quasi unanimité, demandé de refuser le message qui nous est présenté ce soir pour des raisons qui ont déjà été évoquées. Je ne vais pas y revenir. Pour moi, il y a un problème fondamental dans ce qui nous est proposé : Quand on a oublié quelque chose dans un budget, quand on a oublié quelque chose dans des plans, quand on a oublié

quelque chose de fondamental (l'histoire de l'aménagement des bureaux au BSEV est toujours dans nos mémoires), on vient, dans ces cas-là, avec un dépassement de budget. On appelle les choses comme elles sont. On appelle un chat un chat. Ceci est clairement un dépassement de budget et absolument pas de l'ordre de la modification de statuts. C'est une des raisons pour lesquelles on va s'opposer à ce message.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, je dois reconnaître que j'étais dans la même colère que vous quand les architectes sont arrivés avec ce genre de propositions. N'oublions pas que c'est la Ville de Fribourg, propriétaire, qui aura un débat de fonds sur les différents éléments de ce dossier et qui décidera en dernier lieu.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Le PS n'est pas dupe. On a bien vu que c'était un dépassement de crédit maquillé ou un peu caché. Le PS n'est pas non plus content du fond du message. Cependant, on considère que ces investissements sont nécessaires et, sans grand enthousiasme, on soutiendra ce message pour qu'on puisse terminer ces infrastructures qui devaient, bien entendu, être prévues dès le départ et non pas ajoutées par après.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Pour prendre position, le groupe PCS-MO a tenté, tant que faire se peut, d'analyser ce message concernant la modification des statuts de Coriolis Infrastructures. Merci à M. Pierre-Emmanuel Carrel pour les explications supplémentaires qui étaient bien nécessaires. Toutefois malgré celles-ci, on constate, à l'instar de la Commission financière, que les investissements supplémentaires proposés sont loin et très loin de garantir des économies. Il nous semble plutôt qu'il s'agit d'oublis dans la construction du théâtre EQUILIBRE.

Par ailleurs, les garanties de financement par le Casino Barrière sont loin d'être là et je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien y réfléchir. A notre avis, si la Casino Barrière ne subvient pas à ses obligations, la Commune devra passer à la caisse pour la part qui concerne le Casino Barrière, évidemment en proportion par rapport aux autres communes, et ceci aura certainement une influence sur la création. Nous défendons aussi la garantie d'un apport suffisant pour la création puisqu'il s'agit d'avoir des gens qui jouent du théâtre dans un théâtre et non pas d'avoir un bistrot. Il faut se rendre compte qu'en donnant ce blanc-seing à Coriolis Infrastructures nous n'avons plus aucune prise là-dessus, si ce n'est que de payer.

Au vu de cela, notre groupe s'opposera fermement à la modification des statuts de Coriolis Infrastructures.

M. Marius Rudaz, Président. Etant donné qu'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent la modification des statuts de Coriolis Infrastructures sont priés de lever la main.

La modification des statuts de Coriolis Infrastructures est acceptée par 21 oui, 19 non et 5 abstentions.

9. Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français

M. Marius Rudaz, Président. Voilà un message du Conseil communal pour une modification qui règle même les traits d'union. Le Conseil communal ne demande pas la parole. La parole est maintenant au Conseil général, qui ne la demande pas non plus.

Celles et ceux qui suivent nos délégués et qui adoptent la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français sont priés de lever la main.

La modification des statuts est acceptée à l'unanimité.

10. Comptes 2009

M. Marius Rudaz, Président. En préambule, je remercie le Conseil communal pour son message très explicatif.

Pour ce point de l'ordre du jour, le débat sera structuré de la manière suivante :

1. Explications complémentaires du Conseil communal ;
2. Rapport de la Commission financière ;
3. Remarques d'ordre général des représentants des groupes ;

4. Examen de détail, chapitre par chapitre ;
5. Remarques du Conseil général ;
6. Vote d'ensemble des comptes.

Y a-t-il des remarques concernant cette manière de procéder ? Cela n'est pas le cas. Je passe par conséquent la parole au Conseil communal.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. J'ai le plaisir de vous présenter les comptes 2009, qui sont déjà les derniers comptes de la législature. On peut relever que les choses se sont plutôt bien passées et que l'évolution a été positive.

Quelques remarques d'abord sur les rentrées fiscales. Vous avez vu que, s'agissant des personnes physiques, on a plutôt des mauvaises surprises et que les chiffres sont plus bas dans les comptes. La raison principale est que nous avons été confrontés à des rectifications d'impôts. Dans une commune comme Villars-sur-Glâne, où on a des revenus qui sont élevés (revenus d'indépendants, de personnes qui sont membres de sociétés unipersonnelles), il peut y avoir des variations majeures d'une période fiscale à l'autre ; et ces variations prennent du temps à sortir à cause des différents recours qui sont déposés. Les taxations fiscales nous sont communiquées par le Canton et nous ne pouvons pas connaître l'issue des procédures de recours.

La bonne surprise, c'est la rentrée des impôts des personnes morales. On peut espérer que cette évolution se poursuive. On constate que, malgré la crise, les entreprises de notre Commune se portent relativement bien.

Au sujet de la dette communale, un sujet d'actualité et pas seulement à Villars-sur-Glâne, il est important de regarder le rapport de gestion, en page 26. Depuis 1994, la dette n'a pas cessé d'augmenter jusqu'en 2006. A partir de 2007, la dette communale diminue. Nous avons, cette année, une réduction de la dette nette de Fr. 7'657'740.52. La dette actuelle est de Fr. 79'723'412.55. Vous vous souvenez qu'en début de législature on parlait d'une dette qui allait dépasser les Fr. 100 mios. Cette diminution est manifestement un point positif. A mon avis, cette dette est encore trop élevée parce que nous devons non seulement assumer notre fonctionnement mais nous devrions avoir une capacité d'autofinancement, car on doit reconnaître que, ces dernières années, on a relativement peu investi. Je crains malheureusement que cette dette ne va pas diminuer l'an prochain et même dans deux ans, car il y a tout de même des investissements importants qui doivent être réalisés (théâtre,

écoles, déchetterie, rénovations de bâtiments). Mais, à long terme, je suis convaincu que la maîtrise dont nous avons fait preuve jusqu'à maintenant doit être poursuivie.

Vous remarquez, dans le budget, que l'année 2010 présentera un déficit important. La conjoncture est incertaine. Nous avons passé une grave crise, mais une nouvelle est à nos portes, celle de la dette de l'Europe.

Une autre question se pose, c'est celle qui a trait à la péréquation financière intercommunale. Les citoyens ont approuvé la nouvelle loi. Elle va entrer en vigueur au début 2011 et je dois dire que j'ai quelques craintes sur l'effet réel qu'aura cette loi pour notre Commune. Normalement, d'après les explications du Conseil d'Etat, nous devrions payer quelque Fr. 200'000.-- de moins, mais il y a tout de même quelques inconnues sur le poids réel de cette péréquation financière intercommunale.

Pour résumer la situation, nous pouvons vous dire que la direction que nous avons prise est bonne, que tous les problèmes ne sont pas encore résolus mais que nous pouvons être satisfaits de ces comptes.

M. Marius Rudaz, Président. La parole est maintenant à la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Je vais vous présenter mon rapport au moyen de différents tableaux qui vous seront projetés à l'écran.

Le bénéfice est de Fr. 195'045.71. Par rapport au déficit prévu dans le budget de Fr. 1'302'075.00, on peut constater une excellente année puisque l'amélioration est de près de Fr. 1'5 mio si on additionne ces deux chiffres. La fortune nette est de Fr. 212'000.--. Une diminution de la dette brute de Fr. 6'775'483.39, soit de 7,8 %, ramène la dette communale à Fr. 79'723'412.55 au 31.12.2009. Comme ce sont les derniers comptes que notre Commission financière va commenter, je ne résiste pas à relire le commentaire qu'elle avait fait pour les premiers comptes qu'elle avait commenté en 2006, soit les fameux comptes 2005. Je me permets de citer la Commission financière :

« Même s'il est un sujet déjà maintes fois discuté, la Commission financière ne peut que relever à nouveau l'ampleur inquiétante de l'endettement communal qui culmine à Fr. 88 mios au 31.12.2005, en augmentation de Fr. 7 mios ».

Ce qui est intéressant, c'est de se rappeler, qu'alors que l'endettement des communes voisines à l'époque diminuait, celui de Villars-sur-Glâne s'est accru de 1999 à 2005 de Fr. 22 mio ou 34,3 %. Comme l'a relevé M. Louis-Marc Perroud tout à l'heure, la tendance a été heureusement inversée. Par contre, les investissements ont, eux aussi, été réduits en 2009.

Les points positifs sont l'augmentation de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, une gestion rigoureuse des dépenses ordinaires, une réduction des intérêts de la dette, la récupération des pertes sur créances, une diminution des dépenses liées, une trésorerie positive, un endettement net par habitant qui diminue, des réserves non négligeables dans certains postes du bilan.

Nous avons relevé une stagnation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En 2009, on a 6'000 contribuables qui payent en moyenne Fr. 3'688.-- chacun et, en 2006, on avait 5'356 contribuables qui payaient en moyenne Fr. 4'000.-- chacun. En additionnant chaque fois ces deux montants, on arrive pratiquement au même résultat. Par conséquent, la hausse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui avait été annoncée par rapport au quartier de Cormanon-Est n'est manifestement par encore à nos portes.

Nous dépendons encore et toujours de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et nous n'osons pas imaginer ce qui se passerait si certaines sociétés devaient transférer leur siège social.

Une stagnation de l'impôt sur les mutations immobilières et une baisse de l'impôt sur les gains immobiliers sont constatées. Ces deux postes doivent être revus à la baisse lors de l'établissement des budgets futurs.

La gestion des ordures ménagères nous cause également quelques soucis. Il faudra absolument, à l'avenir, trouver des solutions pour que ce poste ne présente plus des déficits chroniques.

En conclusion, la Commission financière remercie sincèrement le Conseil communal et l'Administration communale pour la rigueur retrouvée dans la gestion des dépenses.

M. Marius Rudaz, Président. Les représentants des groupes ont maintenant la parole.

M. Jean-Daniel Savoy, Conseiller général. Le groupe PDC a pris acte avec beaucoup de satisfaction, d'autant plus qu'ils étaient totalement inattendus si l'on se réfère au budget déficitaire présenté en son temps, des résultats positifs des comptes 2009. Il se réjouit aussi, et particulièrement, de la baisse de la dette communale nette de plus de Fr. 7,5 mios.

Il tient à féliciter le Conseil communal qui, probablement aussi sous la pression de la Commission financière et du Conseil général, a su prendre les mesures adéquates pour comprimer les charges de manière substantielle, confirmant l'adage « qui veut, peut ».

Cette situation démontre le bien-fondé des demandes réitérées de notre groupe ces dernières années, à savoir qu'une augmentation du taux de l'impôt aurait constitué une solution de facilité et qu'il existait d'autres pistes à explorer pour équilibrer les comptes, précisément au niveau de dépenses. Nous défendrons à l'avenir le maintien du statu quo en matière de politique fiscale.

Ces résultats favorables ne sauraient évidemment constituer un prétexte pour se reposer sur nos lauriers. En effet, l'endettement de notre Commune, malgré une diminution de l'ordre de Fr. 13 mios entre 2008 et 2009, reste toujours beaucoup trop important, absorbant par là même une partie importante de nos ressources, au titre du service de la dette. Nous l'avons déjà dit l'an dernier et le répétons aujourd'hui : Une réduction de cette dette à Fr. 40 - 50 mios, à moyen terme, doit rester un objectif permanent de la politique financière de la Commune pour ces prochaines années. En effet, l'endettement par habitant reste un des plus élevés des communes du Canton. Il s'élève encore à Fr. 6'616.-- alors que, par exemple pour une commune proche, celle de Marly, ce montant n'est que de l'ordre de Fr. 2'500.--.

L'évolution récente désastreuse de la situation financière de certains états européens doit nous conforter dans l'idée qu'aujourd'hui la seule politique possible en matière de finances publiques consiste dans la rigueur budgétaire et l'équilibre des comptes. Notre grand argentier cantonal le disait récemment au Grand conseil, je cite : « *De nombreux spécialistes considèrent que l'explosion de la dette publique est le risque systémique le plus important pour l'économie mondiale* ».

Ceci dit, le groupe PDC vous propose d'accepter les comptes 2009.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Nous arrivons déjà aux derniers comptes de la législature. Si les premiers comptes que nous avons dû approuver étaient positifs (on comprendra assez vite qu'ils ne reflétaient pas exactement la réalité), les comptes 2006

laissaient apparaître un déficit de Fr. 3,9 mios et la dette s'approchait dangereusement des Fr. 100 mios.

Depuis, nous sommes revenus dans les chiffres noirs et la dette a pu être régulièrement remboursée. Et ce n'est pas grâce à l'excellente conjoncture économique que nous y sommes arrivés. Ce changement de situation est le fruit d'une politique claire qui tient en trois points :

1. Réduire les dépenses sans toucher à la qualité de vie des citoyens, ni au personnel de la Commune.
2. Ne pas augmenter les impôts.
3. Etre absolument transparent sur la situation financière de la Commune et sur ses comptes.

Le groupe PS, ses représentants au Conseil communal et, plus particulièrement, son ministre des finances ont assumé leur rôle de majorité et se sont attachés à mettre en œuvre cette politique. Le groupe a parfois dû s'opposer à des propositions de coupes inacceptables, tout comme il a dû remettre à plus tard certains projets qui lui tiennent à cœur. Le résultat est là : Les chiffres noirs sont de retour et la quasi-totalité des acquis sont préservés.

Ces derniers comptes de la législature nous permettent aussi de prendre un peu de recul, même si 5 ans, en politique, c'est plutôt court. Lorsque nous avons appris la situation financière réelle de la Commune, une certaine panique s'est emparée du Conseil général. On avait le sentiment que chaque millier de franc investi, même à bon escient, amènerait la Commune à un point de non retour. Des objets ont été reportés, ne faisant que déplacer le problème de 2 à 3 ans (on en a un exemple aujourd'hui avec la route des Martinets). Certains ont voulu couper dans des postes où cela ne se justifiait pas.

Nous voyons à présent que la situation demande certes de grands efforts, mais qu'il est tout de même possible d'obtenir des comptes sains. L'attitude qui consiste à ne pas dépenser inutilement et à toujours rechercher la meilleure solution doit perdurer, mais nous ne devons pas nous contenter d'une vision « zéro investissement ».

Le projet des socialistes, ce n'est pas seulement des chiffres ni la dette « zéro », c'est une idée de la qualité de vie dans la Commune, de l'égalité des chances pour tous les jeunes et les parents à Villars-sur-Glâne, de l'aide aux personnes en difficulté.

Vous l'aurez compris ; le PS accepte avec plaisir ces comptes 2009.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Dans sa séance du 18 mai 2010, le groupe PLR s'est penché sur les comptes communaux de l'exercice 2009. Notre groupe a donc pu se rassurer sur l'état de santé financière de notre Commune. Bon nombre d'indicateurs de santé confirment la tendance constatée en 2008, allant vers un possible rétablissement de la convalescente. Mais pas question de se réjouir trop tôt. La guérison est loin d'être acquise et le mieux-être a, en partie, été obtenu au prix du report accumulé de dépenses inéluctables. S'il sied une nouvelle fois de saluer la rigueur budgétaire dont fait régulièrement preuve le Conseil communal, on peut néanmoins redouter qu'il ait pu céder à la légitime tentation de faire supporter d'importants frais d'entretien et investissements par la prochaine législature. Manœuvre politique bien connue qui a pourtant le désagréable inconvénient d'alourdir la facture finale. Les élus de 2011 apprécieront, mais pour cela le Conseil communal a eu le soutien du Conseil général.

Mais le plus grand péril est ailleurs. Il sonne d'ailleurs comme une rengaine dans nos rapports de groupe sur les comptes communaux. A elle seule notre principale contributrice, qu'il est inutile de présenter, serait en mesure de retirer la prise qui maintient la patiente en vie. La métaphore est certes cavalière mais elle a le mérite d'illustrer la précarité de la situation. Or, le groupe PLR le répète, ce qui devait être une aubaine destinée à consentir à des investissements autant utiles que ponctuels (une capacité d'autofinancement citée par M. Louis-Marc Perroud) est devenu une part trop importante du financement du compte de fonctionnement ; probablement en grande partie par l'adaptation du train de vie aux ressources disponibles et pas toujours en faveur de l'intérêt général. Quoiqu'il en soit, des solutions doivent encore être trouvées pour l'avenir, afin de réduire le budget communal. D'aucuns se faciliteraient volontiers la vie en relevant le taux d'impôt ; mais ce serait une fausse bonne idée ; un cercle vicieux qui n'aurait d'autre effet que d'épouvanter les nouveaux contribuables et de faire fuir les actuels, nous obligeant in fine à devenir la commune la moins sexy du Grand Fribourg sur le plan fiscal, après y avoir figuré en bonne place sur le plan social.

Or, il appartient au Conseil communal d'identifier les pistes menant à un véritable équilibre. Certaines idées circulent et sont peut-être déjà en route, comme des ententes communales sur certaines tâches telles que le ramassage des déchets ménagers, la rationalisation du fonctionnement des Services, faire mieux avec moins, etc. Et on commence à l'entendre partout, ce n'est désormais plus un tabou : Une fusion des communes. A méditer,

urgemment, car on nous annonce une démographie galopante ces prochaines années, ce qui sous-entend avant tout de nouveaux investissements.

Pour le reste, le groupe PLR, à l'unanimité, recommande d'approuver le message relatif aux comptes 2009 de la Commune de Villars-sur-Glâne et profite de l'occasion pour remercier le Conseil communal pour son travail et les efforts déjà consentis.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Le groupe PCS-MO a, avec satisfaction, pris connaissance des comptes 2009. En préambule, nous tenons à remercier tous ceux qui ont œuvré à ce résultat, tant le Conseil communal que les employés communaux.

Toutefois, nous devons aussi constater que ce résultat est également le fruit d'une diminution drastique des investissements ainsi que d'une diminution des charges liées.

Nous devons aussi constater que les rentrées fiscales semblent s'éroder. La Commune de Villars-sur-Glâne, que ce soit dans le cadre de sa gestion propre ou dans le cadre d'une fusion, ne s'épargnera pas une réflexion sur l'origine de ses ressources.

Face à ce constat, nous approuverons les comptes 2009.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il encore d'autres prises de position concernant les comptes 2009 ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons par conséquent passer à la discussion de détail. Nous allons parcourir d'abord les comptes de fonctionnement par chapitre, ensuite par nature, les comptes des investissements et les comptes du bilan.

Nous commençons donc par les comptes de fonctionnement avec la procédure suivante : d'abord la parole est donnée au Conseil communal, puis à la Commission financière et enfin au Conseil général.

Comptes de fonctionnement

Chapitre 0 Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. Une remarque au chapitre 020.431.10 « Ordonnances pénales ». La Commission financière prend note que le

Conseil communal a entamé et poursuivra durant la prochaine législature une réflexion globale en matière des déchets, notamment par une refonte de son règlement, un réexamen des taxes et la mise en place d'un système de contrôle des déchetteries de quartiers.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. Une remarque au chapitre 110.318.10 « Participation aux frais d'exploitation de la police intercommunale (DL) ». La Commission financière a pris acte de la décision de non remplacement d'un des agents démissionnaires, ce qui a pour conséquence la réduction des charges de ce poste, également pour les années futures.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. Une remarque aux chapitres 210.313 « Accueil extrascolaire repas de midi » et 210.452.15 « Participation des parents au service d'accueil et d'animation - repas de midi ». La Commission financière, estimant le commentaire dans le message pas suffisamment explicite, attend des explications orales complémentaires lors de la séance du Conseil général.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Vous avez trouvé, dans le message, un tableau qui essayait de répondre à toutes les questions qui pourraient se poser concernant les accueils. Dans le compte 210.313 « Accueil extrascolaire repas de midi », nous n'avons comptabilisé dans le budget et dans les comptes que la part des repas, soit Fr. 7.50, qui nous est facturée soit par le Home Les Martinets soit par le Foyer des Préalpes. Y figurent aussi les repas des animatrices. Dans la partie recette du budget, soit le compte 210.452.15 « Participation des parents au service d'accueil et d'animation - repas de midi », il n'y a que la participation des enfants, sans les animatrices.

Je pense que ce qu'on doit surtout regarder, c'est l'évolution entre les charges qui ont été mises au budget, soit Fr. 457'988.--, et qui ont, en fait, diminué à Fr. 453'031.55. De plus, les recettes se sont élevées à Fr. 170'340.35 par rapport au budget de Fr. 146'100.--. Cela veut dire qu'en augmentant nos tarifs à la rentrée 2008-2009, le résultat se fait sentir en 2009. C'est pour cela que la situation présente une embellie générale maintenant.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. L'explication est suffisante et je pense qu'il est très difficile de trouver une transparence complète. Peut-être que vous pourrez dans les prochains budgets, comme vous le proposez, séparer les coûts des enfants et des animatrices.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 3 Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. Une remarque au chapitre 341.313 « Frais de nettoyage ». La Commission financière demande une explication dans le message sur la forte augmentation de ce poste.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Il n'y a pas de changement de politique de nettoyage. Il s'agit là d'une acquisition qui était prévue au budget, soit d'une machine pour le nettoyage des salles de sport, car la machine existante devait être remplacée. Les Fr. 19'000.-- correspondent à cette différence.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. Une remarque au chapitre 400.351.10 « Participation frais construction et rénovation hôpital (Bertigny III) (DL) ». La Commission financière a pris note de la crainte du Conseil communal qu'une participation supplémentaire soit exigée de la Commune de Fribourg.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. Une remarque au chapitre 580.366 « Aide matérielle, MIS et mesures mixtes ». La Commission financière est consciente des difficultés rencontrées par la Commune de Villars-sur-Glâne dans la gestion des avances AI, dues à la lenteur de la procédure. Elle a pris note qu'une réflexion est en cours pour améliorer la situation.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. Une remarque au chapitre 620.318.60 « Frais d'études pour aménagement de détail ». La Commission financière se déclare satisfaite de constater les économies réalisées, notamment grâce au fait que certaines études ont été réalisées par les Services techniques communaux.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. Deux remarques. D'abord au chapitre 700.380 « Attribution à la réserve du service des eaux ». La Commission financière a pris note que le montant important de cette réserve est destiné à de gros travaux de renouvellement de collecteurs et de mise en séparatif dans le quartier de Villars-Vert, dans le cadre d'un projet de chauffage à distance avec FRICAD. Ensuite au chapitre 720.434.03 « Produits de la récupération des appareils ménagers ». La Commission financière souhaite que la population de Villars-sur-Glâne soit informée que les appareils

ménagers défectueux sont à rapporter auprès des magasins, une taxe de recyclage étant payée au moment de l'achat.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 8 Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 Finances et impôts

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Je ne veux pas répéter ce que j'ai déjà dit, mais j'aimerais répondre à une question concernant l'évolution des rentrées fiscales des personnes physiques. C'est tout à fait exact que dans ce domaine on n'a malheureusement pas la progression qu'on pouvait espérer. Cela veut dire que si on examine le nombre de contribuables de la Commune de Villars-sur-Glâne et que si on établit une moyenne, on peut constater que cette moyenne n'augmente pas comme elle a augmenté pendant un certain temps. En d'autres termes, la qualité des contribuables diminue malheureusement. C'est clair que c'est une tendance qui n'est pas réjouissante et qu'elle risque d'avoir de mauvais effets à l'avenir. En ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, c'est aussi évident que nous avons la chance d'être en situation favorable dans notre Commune.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Comptes d'investissements

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Comptes du bilan

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Comptes de fonctionnement 2009 par nature

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Marius Rudaz, Président. Avant de donner la possibilité aux groupes de présenter leurs remarques conclusives, j'ouvre à nouveau la discussion.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. J'ai oublié, tout à l'heure, d'annoncer que la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'acceptation des comptes 2009.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce que les groupes désirent s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous soumetts la question suivante :

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2009 sont priés de lever la main.

Les comptes 2009 sont approuvés à l'unanimité.

11. Rapport de Gestion 2009

M. Marius Rudaz, Président. Vous avez tous pu prendre connaissance de ce rapport de gestion. En général, on part de l'idée que c'est un acte d'information qui ne nécessite pas de commentaire. Je tiens néanmoins à remercier l'Administration communale et l'ensemble de ses Services pour le travail de rédaction de ce document très fouillé et très instructif.

Est-ce que le Conseil communal désire encore donner quelques explications au sujet du rapport de gestion ? Cela n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au point 12 de l'ordre du jour.

12 Elections à la présidence et à la vice-présidence

M. Marius Rudaz, Président. Je rappelle que les élections se feront au scrutin de liste, conformément à l'article 46 de la Loi sur les communes. Nous commençons par l'élection à

la présidence. J'ouvre la discussion au sein du Conseil général pour entendre vos propositions.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. J'ai le plaisir, au nom du groupe PS, et sans surprise, de proposer M. Benjamin Gasser pour le poste de président du Conseil général. Je connais Benjamin depuis suffisamment longtemps pour vous assurer qu'il fera un excellent président. Tout d'abord, et vous avez pu le constater, parce qu'il a de l'énergie à revendre. Depuis le début de la législature il a toujours été très actif au Conseil général, au sein du groupe PS et dans plusieurs Commissions. Ensuite, même s'il est plutôt bavard, c'est quelqu'un qui écoute les autres, qui s'intéresse aux autres ; il le montre notamment dans de nombreuses activités associatives et sportives auxquelles il participe. Finalement, sa formation pédagogique peut toujours être un atout pour diriger un Conseil général même si, j'en suis sûr, on est plus discipliné que ses élèves.

Je vous remercie donc par avance du soutien que vous lui accorderez et que vous ne regretterez pas.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Je vous donne le résultat de l'élection à la présidence du Conseil général pour l'année 2010-2011 :

Bulletins distribués : 45. Bulletins rentrés : 45. Bulletins blancs : 5. Bulletins valables : 40. Majorité absolue : 21.

M. Benjamin Gasser est élu avec 36 voix.

A obtenu des voix : M. Michel Clément (4).

Cher Benjamin, je te félicite pour ta brillante élection à la présidence du Conseil général de Villars-sur-Glâne. Cela a été un plaisir pour moi de pouvoir travailler toute l'année à tes côtés et de te connaître. Je te passe la parole.

M. Benjamin Gasser, Conseiller général et futur Président. Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Président sortant, Mesdames et Messieurs chers collègues.

Je tiens tout d'abord à vous remercier chaleureusement de m'avoir choisi comme dernier président du Conseil général de cette législature 2006-2011. Vous avez d'ailleurs remarqué que j'ai sorti le costard pour cette occasion. Je vous réserve la cravate pour la première séance présidentielle. Cette élection à la présidence du Conseil général m'inspire deux sentiments différents :

Le premier est un certain stress et une certaine émotion. Le poste de président va impliquer de fortes responsabilités et un travail conséquent pour maintenir, et je souhaite le relever ici, l'excellente qualité des débats qui caractérise notre Conseil. Une source de stress supplémentaire, et sans doute capitale, réside dans les nombreuses invitations futures aux cocktails et apéritifs qui risquent de me faire perdre rapidement ma ligne (quoiqu'il me reste encore un peu de marge).

Un deuxième sentiment est une sincère volonté de bien faire. Comme l'avait dit très justement Mme la Syndique lors de mon élection à la Vice-présidence, le Conseil général de Villars-sur-Glâne n'hésite pas à élire des présidents jeunes. Cette responsabilité que vous m'avez donnée ce soir me donne des ailes pour prouver (et d'autres ont excellé dans ce rôle avant moi) que la jeunesse ne fuit pas ses responsabilités mais qu'elle ose les affronter et les assumer. D'ailleurs, M. Carrel ayant cité Euripide, je citerais Socrate qui disait bien : « *Rien n'est trop difficile pour la jeunesse* ».

J'espère que cette année présidentielle sera enrichissante en projets et débats et que notre Conseil continuera à fonctionner de manière sérieuse, harmonieuse, constructive et cordiale, qualités qui font de ce dernier un espace de parole citoyen qui contribue à l'excellente qualité de vie de notre belle Commune.

Enfin, je me permets d'avoir une pensée pour mon grand-père qui était à cette place dans sa commune de Paudex/VD, il y a de cela 38 ans.

Je me réjouis tout particulièrement de conclure cette législature à la tête de ce Conseil général de Villars-sur-Glâne et je vous remercie encore une fois pour votre confiance et votre attention.

M. Marius Rudaz, Président. Merci Monsieur le futur Président. Je passe la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président sortant, de vous adresser encore quelques mots pour vous remercier très chaleureusement pour votre année présidentielle que vous concluez ce soir au terme d'un débat marathon, qui a été mené de main de maître comme d'ailleurs à votre habitude, et je dois dire que c'est pour nous tous un témoignage important du fait qu'on peut être tout à fait pragmatique et, en même temps, mener une séance abstraite mais néanmoins de manière très réglementée. Vous avez su allier à la fois le bon sens qui caractérise les travailleurs de la terre avec les nécessités d'un débat aux envolées lyriques, il faut bien le dire, quelquefois, un peu absconses.

Cela dit, Monsieur le Président sortant, vous avez également, lors de votre discours du 1^{er} août, insisté sur une notion que vous avez su maintenir tout au long de votre année présidentielle, et qui est celle du respect. Vous avez également su être un modèle à la fois pour nos concitoyens, mais aussi pour votre futur remplaçant qui saura, j'en suis certaine, prendre exemple sur vous pour mener à bien ces débats, non seulement dans le respect des valeurs fondamentales de notre état de droit, mais aussi des différences que chaque démocratie se doit de maintenir.

Monsieur le Président sortant, pour votre retour à la terre, si je puis dire même sans vacances, je vous souhaite le meilleur et vous remercie très sincèrement pour ce que vous avez fait pour la Commune de Villars-sur-Glâne.

Monsieur le Président nouvellement élu, vous êtes effectivement taillé sur mesure ce soir ; il vous manque la cravate, c'est bien dommage. Pourquoi n'avoir pas poussé la perfection jusque là ? Mais, vous nous avez promis la cravate pour la prochaine séance et je compte bien vous y voir dûment cravaté. C'est vrai que les traditions se perdent et c'est bien dommage, mais je suis certaine que vous aussi vous saurez, à l'instar de votre prédécesseur, vous montrer respectueux de l'autorité que vous représentez désormais.

Vous avez eu une année pour vous faire à la vie présidentielle. Vous avez secondé le Président dans les séances de bureau mais aussi dans certaines de ses activités. Vous avez pu voir le fonctionnement et le mécanisme parfaitement huilé d'une grande Commune comme la nôtre. Je crois que vous vous en êtes fait une certaine idée. Je suis certaine que vous allez appliquer les préceptes qui ont toujours été les vôtres et je suis d'autant plus ravie que votre jeunesse sera un atout dans cette future année présidentielle.

Je vous souhaite plein succès et je me réjouis beaucoup, ainsi que mes collègues du Conseil communal, de travailler avec vous pour l'année à venir, qui est la dernière de la législature.

M. Marius Rudaz, Président. Merci Mme la Syndique. Je passe maintenant à l'élection du Vice-président du Conseil général. J'attends volontiers vos propositions.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de Madame Corinne Fässler à la Vice-présidence de notre Conseil.

Corinne Fässler, née en 1964, arrive à Fribourg en 1984. Elle est mariée à Robert Fässler et a 3 filles, Vanessa, Olivia et Carla.

Rentrée au Conseil général en 2003, elle fait partie de la Commission scolaire et de la Commission des affaires culturelles. Elle est déléguée de Coriolis Infrastructures.

Mme Corinne Fässler est commerçante indépendante. Elle a créé sa boutique en 2003.

Merci de votre soutien à sa candidature à la Vice-présidence.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il d'autres propositions. Cela ne semble pas être le cas. Je vous rappelle, selon la loi sur les communes, que s'il n'y a qu'un siège à repourvoir et qu'un seul candidat présenté, tous les membres du Conseil général sont éligibles. Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Je vous donne le résultat de l'élection à la Vice-présidence du Conseil général pour l'année 2010-2011 :

Bulletins distribués : 45. Bulletins rentrés : 45. Bulletins blancs : 6. Bulletins valables : 39.
Majorité absolue : 20.

Mme Corinne Fässler est élue avec 38 voix.

A obtenu des voix : M. Matthias Sluga (1).

Je passe la parole encore une fois à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Madame la future Vice-présidente, permettez-moi au nom de mes collègues de vous féliciter chaleureusement pour votre brillante élection au perchoir ce soir. Avec vous, c'est le retour d'une femme sur ce podium et je crois que ça n'est pas pour nous déplaire. Vu l'expérience que vous avez, vu aussi votre sensibilité, je suis certaine que vous saurez épauler notre jeune Président. Vous saurez aussi le ramener peut-être vers des réalités plus matérielles. Je ne doute pas non plus que vous saurez également avoir un œil bienveillant sur sa tenue vestimentaire. Encore toutes nos félicitations.

M. Marius Rudaz, Président. Je tiens à féliciter Mme Corinne Fässler pour sa brillante élection. Je profite de vous annoncer, qu'à part les tâches bien particulières de ce poste, vous aurez aussi le plaisir de préparer la sortie automnale du Conseil général. Je vous souhaite d'ores et déjà plein de succès dans votre nouvelle fonction.

Nous pouvons passer maintenant au point 13 de l'ordre du jour.

13. Divers

M. Marius Rudaz, Président. Qui veut prendre la parole ?

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'ai une brève question pour un sujet qui me tient à cœur, concernant le désormais fameux chemin longeant la voie CFF au Platy, plus particulièrement entre l'Observatoire et la route de la Ferme. J'ai constaté que des travaux ont débuté ; j'ai repéré quelques piquets caractéristiques de l'implantation de bâtiments, situés me semble-t-il à environ 2 m du chemin piétonnier en question. Ma question est la suivante : Où en est-on dans ce dossier ; à mon sens, et cela est une remarque, il me paraît peu réaliste de pouvoir faire tourner un véhicule sur l'espace qui est prévu actuellement, d'après ce que j'ai pu repérer. Est-ce que la loi a pu être respectée ?

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Je souhaiterais déposer, au nom du groupe PLR, une proposition selon l'art. 48 de notre règlement.

Le groupe PLR souhaite une modification de l'ancestral *Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les spectacles, les divertissements et manifestations publiques ainsi que l'installation de cantines et d'arènes publiques*, de 1985.

Ce règlement couvre deux dispositions principales : L'octroi d'autorisation par le Conseil communal pour l'organisation de concerts, spectacles et autres manifestations et l'application d'une taxe communale sur ces mêmes divertissements.

Le groupe PLR souhaite une modification de ce règlement afin de supprimer la taxe communale sur les divertissements.

Pour rappel, la loi cantonale autorise les communes à prélever une telle taxe, mais ne les y oblige pas. La taxe consiste en une majoration significative de 10 % du prix d'entrée des billets.

La justification d'une telle taxe est pour le moins douteuse. Pourquoi taxe-t-on les concerts et représentations de théâtre alors que la marche en forêt ou la cueillette des champignons est libre d'impôt ? Pourquoi grève-t-on le budget de notre Espace Nuithonie d'une telle taxe ? Pourquoi les Concerts de l'Avent, qui font bénéficier la Commune d'une renommée enviée, doivent-ils amputer leur budget d'une telle taxe ? Pourquoi les dizaines d'organiseurs bénévoles et contribuables de la Commune doivent-ils passer à la caisse deux fois, alors qu'ils ne cherchent qu'à équilibrer des comptes, souvent que de quelques centaines de francs ?

Une telle taxe est depuis longtemps passée aux oubliettes dans de grands centres culturels comme Genève ou Montreux. Elle a été abolie dans plusieurs communes comparables, comme Marly.

Cette taxe ne rapporte qu'environ Fr. 50'000.-- par an au ménage communal. Autant dire que nous pouvons nous en passer et qu'il est grand temps de l'abolir.

Le groupe PLR attend les propositions du Conseil communal et se réjouit du soutien de l'ensemble des forces politiques de notre Commune dans sa démarche.

Mme Caroline Déneraud, Conseillère générale. J'aimerais savoir ce qu'il en est de la collaboration avec la Ville de Fribourg au sujet des vélos à libre disposition. J'avais fait cette intervention au mois de décembre 2009. Les vélos sont maintenant en circulation en Ville de Fribourg. Quelles sont les démarches qui ont été entreprises ?

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'ai une question concernant la conduite de véhicules sauvages à la rue des Platanes, tout près des cellules dont la Commune est

propriétaire ? Il y a de temps à autre des voitures qui descendent. Ce que je vois, c'est qu'il y a des poteaux qui devraient être refaits parce qu'ils sont démolis et la Commune de Villars-sur-Glâne devrait, en tant que propriétaire de ces cellules, faire en sorte que l'administrateur de cette copropriété remette en ordre ces poteaux pour effectivement rendre impossible à des véhicules de descendre cette rue des Platanes.

Mme Marie-Claude Cudré-Mauroux, Conseillère générale. J'aimerais savoir s'il y a déjà un plan où on peut faire des propositions concernant les plages couvertes par l'accueil extrascolaire, notamment pour les enfants qui commencent l'école infantine. J'ai eu des échos de certains parents qui sont effrayés de voir la première plage débiter à 15h50 alors qu'ils imaginaient une solution plus répartie dans la journée.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. J'aimerais proposer une limitation à 30 km/h dans le quartier de Villars-Vert. Nous avons quelquefois des voitures qui roulent à 70, voire 80 km/h dans ce secteur, et il y a beaucoup d'enfants qui habitent et qui jouent.

M. Marius Rudaz, Président. Je donne déjà la parole au Conseil communal pour répondre à ces cinq premières interventions.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Je veux rassurer M. Jacques Dietrich au sujet du chemin piétonnier du Platy. Le Conseil communal fait sienne la décision qui a été prise de bien séparer les accès privés du cheminement piétonnier et de démarquer cette séparation physiquement, de telle manière que les véhicules n'empiètent pas sur le chemin ; cela veut dire par une clôture. Les requérants ont fait recours contre la décision qu'avait prise le Conseil communal, décision qui avait été avalisée par la Préfecture dans la demande de permis de construire. Ils ont été déboutés. Actuellement, le chemin sera un chemin piétonnier séparé physiquement de l'accès privé des villas qui sont construites au Sud. Il reste encore, entre le chemin et les maisons, une distance d'environ 5 m.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Concernant les stations des vélos électriques, les discussions sont en cours avec la Ville de Fribourg. Une des étapes est de mettre une station dans notre prochain budget d'investissements. On vient de préparer une lettre, qui doit encore être signée par Mme la Syndique, pour une demande de subvention à l'Agglo pour ce genre d'installation.

Quant à la zone 30 à Villars-Vert, elle est prévue dans le plan directeur de modération et de stationnement. C'est une des dernières zones 30 que la Commune va réaliser, mais on

attendait les travaux de fouilles pour le chauffage à distance et le changement des conduites, afin de tout faire en même temps.

M. Marius Rudaz, Président. Il y a encore la question, ou plutôt la proposition de M. Julien Chavaz. Est-ce que le Conseil communal aimerait répondre lors d'une prochaine séance ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Bien volontiers, car la question est une question récurrente que le Conseil communal de la précédente législature s'était déjà posée. Nous avons rencontré à ce moment-là l'ancien Conseiller communal responsable des finances de la Ville de Fribourg, M. Pierre-Alain Clément, ainsi que les responsables des communes voisines. C'était une démarche que nous voulions en commun. Vous comprenez que la Ville de Fribourg n'est pas très chaude pour abolir cette taxe sur les spectacles, mais je pense que nous allons prendre en considération cette demande et je vais contacter à nouveau mes collègues des autres communes.

Concernant la rue des Platanes, je n'étais pas attentif au problème des poteaux qui étaient à terre. Nous allons régler cela au plus tôt.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Concernant l'accueil extrascolaire des enfants de première classe infantine, c'est bien clair que ces enfants seront accueillis dès leur sortie de l'école ou avant le début de l'école, si cela est nécessaire. Les parents qui travaillent peuvent continuer à utiliser les structures qu'ils avaient pour les demi-journées de congé des enfants.

Mme Marie-Claude Cudré-Mauroux, Conseillère générale. Concernant les plages qui sont prises en charge en-dehors de l'école infantine, la Commune continuera à soutenir les crèches, si je comprends bien.

Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale. La Commune continuera à soutenir les crèches, les mamans de jour, les écoles maternelles de la même façon qu'auparavant.

Mme François Ducrest, Conseillère générale. C'est juste un petit complément à ce qui a déjà été demandé. Est-ce qu'il y aura un service de transport qui sera organisé pour déplacer un enfant qui serait en crèche le matin et qui devrait se rendre à l'école l'après-midi ? J'ai quand même l'impression qu'une majorité de parents n'a pas forcément la possibilité de rentrer entre midi et quatorze heures.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Lors des différents contacts que j'ai eus avec les crèches, on m'a expliqué que si des enfants mangent aux crèches, ce sont ces dernières qui les amènent à l'école.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il encore d'autres demandes de parole dans les divers ? Cela ne semble pas être le cas. Je peux dès lors clore cette séance.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous sommes maintenant arrivés au terme de cette séance et, pour moi, au terme de mon mandat. Personnellement, le budget de la famille Rudaz devra être revu : Un prix du lait en chute libre et des jetons de présence en diminution. Mais je profite de formuler trois remerciements :

- A mon groupe PDC, et spécialement à Mme Francine Defferrard qui a joué un rôle important lors de mon élection à la vice-présidence ;
- A mes collègues du bureau et à tout le Secrétariat communal pour l'énorme travail qui a été réalisé ;
- Au Conseil communal et au Conseil général pour l'ambiance de collégialité qui règne dans cette salle.

Je te passe maintenant, cher Benjamin, le relais de la Présidence avec un peu de jalousie. J'ai eu beaucoup de plaisir de collaborer avec un Vice-président jeune et dynamique. Mais je n'ai pas eu la chance d'avoir une Vice-présidente tellement charmante à côté de moi.

Je remercie enfin le Conseil communal et l'équipe de l'Administration communale pour tout et je vous invite à un apéritif amélioré qui sera servi par le personnel de la Commune. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 23.10 heures.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin

Le Président

Marius Rudaz